

Pour toute information :

■ Sur le contenu de la journée

CETU

- ✓ Secrétariat Pôle Sécurité : 04 72 14 33 86
mél : securite.cetu@equipement.gouv.fr
- ✓ Service communication : 04 72 14 33 65
mél : communication.cetu@equipement.gouv.fr
<http://www.cetu.equipement.gouv.fr>

■ Administrative - Inscription

FORMéquip-AITPE

Delphine BETKA

tél. : 04 72 04 70 02 - fax : 04 72 04 72 80

mél : delphine.betka@entpe.fr



Sécurité des tunnels routiers

L'évolution de la réglementation
La gestion de la sécurité



Adresse du colloque

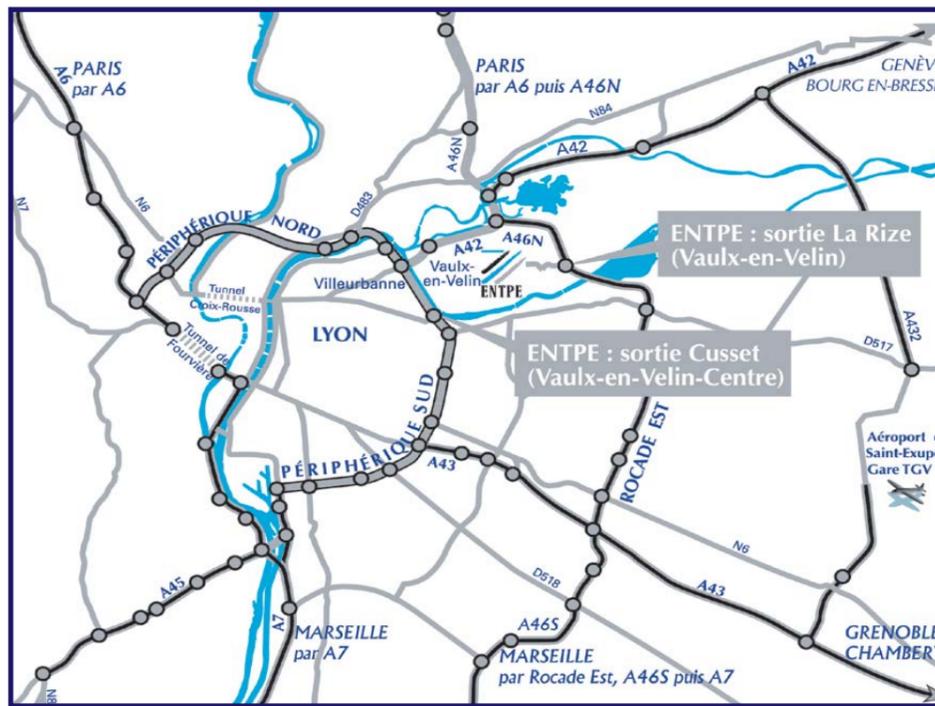
ENTPE
Rue Maurice Audin
69120 Vaulx en Velin
04 72 04 70 70

FORMéquip-AITPE - Crédits photo : Cetu

Depuis la gare de la Part-Dieu :
Métro direction Charpennes
(ligne B), puis métro jusqu'à
Laurent Bonneval (ligne A),
puis bus n°51, arrêt "Hotel de Ville"

Depuis la gare de Perrache :
Métro jusqu'à Laurent Bonneval
(ligne A), puis bus n°51,
arrêt "Hotel de Ville"

En voiture :
Du boulevard périphérique,
sortie "Cusset", direction "Hotél de Ville".
De la Rocade Est (A46),
sortie "La Rize" Vaulx en Velin,
direction "Vaulx en Velin Centre"



Lyon

Mercredi 20 septembre 2006



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Sécurité

des tunnels routiers

L'évolution de la réglementation
La gestion de la sécurité



Suite à la parution des différents textes relatifs à la sécurité dans les tunnels du réseau routier, les services d'intervention et de secours concernés sont nombreux à solliciter des informations sur les démarches de sécurité et l'évolution de la réglementation.

Soucieux de répondre à ces sollicitations, le CETU, qui assure le secrétariat de la Commission Nationale d'Evaluation de la Sécurité des Ouvrages Routiers (CNESOR), vous invite à participer à la journée d'information intitulée : "L'évolution de la réglementation - La gestion de la sécurité".

Cette journée, organisée conjointement par le CETU et la DDSC, sera présidée par Michel Quatre, président de la CNESOR, et se déroulera à Lyon le 20 septembre 2006.

Le public visé est constitué :

- ✓ des membres des services d'intervention : Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS), Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP), Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille (BMPPM)
- ✓ des personnels des Préfectures, en particulier des Services Interministériels de Défense et de la Protection Civile (SIDPC) et des Services Interministériels Régionaux des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de la Protection Civile (SIRACEDPC)
- ✓ des membres des Commissions Consultatives Départementales de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA).

Les thèmes suivants seront plus particulièrement développés :

- ✓ Sécurité et réglementation,
- ✓ La gestion de la sécurité,
- ✓ Le guide des dossiers de sécurité.

Michel Deffayet

Ministère des Transports, de l'Équipement,
du Tourisme et de la Mer
Centre d'Études des Tunnels
Directeur

Gilles Barsacq

Ministère de l'Intérieur
Direction de la Défense
et de la Sécurité Civiles
Sous-directeur de la Gestion des Risques

Programme de la journée

9 h 30 Accueil des participants

9 h 45 Ouverture de la journée
Michel Quatre, Président de la CNESOR

1. Sécurité et réglementation

- 10 h 00 ✓ Les principes de la sécurité
Marc Tesson, Responsable du Pôle Sécurité - CETU
- 10 h 40 ✓ La déclinaison de ces principes du point de vue des services de secours
Lieutenant-Colonel Barat, Sous-Direction de la Gestion des Risques / Bureau des Risques Majeurs - DDSC

Pause

- 11 h 40 ✓ La réglementation
Didier Lacroix, Directeur de la recherche du CETU

2. La gestion de la sécurité

- 12 h 15 ✓ Le bilan d'activité du CESTR
Michel Deffayet, Directeur du CETU

12 h 50 Déjeuner

3. Le guide des dossiers de sécurité

- 14 h 30 ✓ La démarche de sécurité et ses outils
Philippe Pons, Bonnard et Gardel
- 15 h 30 ✓ La formation des opérateurs de tunnels routiers
Colonel Lhuillier, SDIS 73
- 16 h 00 ✓ PIS et Plan ORSEC
Lieutenant-Colonel Barat, **Commandant Blanc**, DDSC

17 h 00 **Clôture de la journée**
Michel Deffayet, Directeur du CETU

17 h 30 Fin de la journée

Sécurité des tunnels routiers

L'évolution de la réglementation
La gestion de la sécurité



Les inscriptions (dans la limite de 250 places disponibles) doivent être accompagnées du règlement des frais de participation à la journée : **15 euros** net de taxe (frais de repas compris) par chèque ou bon de commande à l'ordre de FORMéquip-AITPE (déjeuner sur place).

A retourner à FORMéquip-AITPE, Rue Maurice Audin, 69518 Vaulx en Velin cedex **avant le 8 septembre 2006**.
Pour tout renseignement : Delphine BETKA - Tél. : 04 72 04 70 02 - Fax : 04 72 04 72 80 - delphine.betka@entpe.fr

Attention : Seules les inscriptions accompagnées du règlement ou du bon de commande seront prises en compte

Mme M. Nom : Prénom :

Fonction :

Organisme :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax :

Mél :
(indispensable pour la confirmation d'inscription)